2015-02-17
2014-1035

“Étiquette du Carton”

Resolv Appât Mou

Tue les rats et les souris

Tue les rats et les souris en un seul traitement
Tue les surmulots qui résistent à la warfarine

{TUE LES RATS SURMULOTS, LES RATS NOIRS, LES SOURIS COMMUNES ET LES SURMULOTS RÉSISTANT À LA WARFARINE. LES RATS ET LES SOURIS PEUVENT CONSOMMER UNE DOSE MORTELLE EN SE NOURRISSANT UNE SEULE FOIS. RATS ET SOURIS PEUVENT CONSOMMER UNE DOSE MORTELLE EN UNE NUIT D'ALIMENTATION AVEC APPARITION DES PREMIERS RONGEURS MORTS APRÈS QUATRE À CINQ JOURS D'ALIMENTATION}

{ Emballages serrés *[*paquet *] Rodenticide}*

COMMERCIAL

GARANTIE: Bromadiolone.............. 0,005%

Contient du hydroxytoluène butylé à raison de 0,02%, et du EDTA de calcium disodique à raison de 0.01% à titre d’agents de conservation

No D'HOMOLOGATION 31322 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES BLÉ ET SOJA



AVERTISSEMENT – POISON

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d’un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l’administration publique.

Liphatech Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI
53209 U.S.A.
(414) 351-1476

CONTENU NET: XXXX g (10 x 12 / 10 / 8 / 40 g) à 60 kg (e. 5000 x 12 g)

MODE D'EMPLOI:

Utiliser Resolv Appât Mou pour le contrôle des rats surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (les bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics). Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués).

Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

Restrictions d'utilisation:

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées.
NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

Emplacement d'utilisation:

<u>Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments:</u>
Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinés à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

<u>Sélection des zones de traitement</u> : Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continuel d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

MODE D'APPLICATION: (*Note: Only one of the four sets of application directions will appear on actual label)*

Pour les surmulots (Rattus norvegicus) et les rats noirs (Rattus rattus):
{Les surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer de 15 à 100 m environ à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs.} Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 12 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 12 g d'appât
Placer 7 à 36 paquets [sachets] d'appât, généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 10 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 10 g d'appât
Placer 8 à 43 paquets [sachets] d'appât, généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 8 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 8 g d'appât
Placer 10 à 54 paquets [sachets] d'appât, généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 40 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 40 g d'appât
Placer 2 à 11 paquets [sachets] d'appât, généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Pour les souris communes (Mus musculus):
{Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement d'environ 10 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture.} Éliminer autant que possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement. Si un appât n'a pas été dérangé après quelques jours, le déplacer d'environ un mètre.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 12 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 12 g d'appât
Placer 1 paquet [sachet] d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Jusqu'à quatre (4) paquets [sachets] d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 10 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 10 g d'appât
Placer 1 à 2 paquets [sachets] d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Jusqu'à cinq (5) paquets [sachets] d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 8 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 8 g d'appât
Placer 1 à 2 paquets [sachets] d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Jusqu'à six (6) paquets [sachets] d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Directives d'application pour les [paquets][sachets] de taille 40 g
Chaque [paquet] [sachet] contient 40 g d'appât
Placer 1 paquet [sachet] d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Remarque: Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les paquets à disposer pré-mesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.
Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS:
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion; appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
La vitamine K1, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:
Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS:
Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'emportant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent l'atteindre.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

« Étiquette des paquets »

FRONT PANEL

Resolv Appât Mou

No DHOMOLOGATION 31322 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Bromadiolone............. 0,005%

Contient du hydroxytoluène butylé à raison de 0.02%, et du EDTA de calcium disodique à raison de 0.01% à titre d'agents de conservation

AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES BLÉ ET SOJA

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT – POISON

BACK PANEL

COMMERCIAL

Liphatech Inc., 3600 W. Elm Street,
Milwaukee, WI 53209 (414) 351-1476

NET CONTENTS: (12 / 10 / 8 / 40 g)*

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET SUR L'EXTÉRIEUR DU CARTON AVANT L'EMPLOI